



MUNICIPALITÉ DE  
*Lac-Tremblant-Nord*

Séance ordinaire du conseil

Samedi le 11 février 2017

**10h00**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

**MISE EN GARDE :** Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2017;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion :
  - 9.1 Règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes;
10. Adoption de règlement :
  - 10.1. Aucun
11. Projets de résolution :
  - 11.1. Coopérative d'informatique municipale (CIM) – adhésion et autorisation de signature;
  - 11.2. Renouvellement adhésion AGIR pour la Diable;
12. Rapport des comités :
  - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2017;
  - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme :
    - 12.2.1 Demande DPCOL170003, construction d'un bâtiment accessoire (garage), matricule 1525-27-5568, lot 5 011 269 du cadastre du Québec – Russell Goodman et Sarah Elmwood;
13. Correspondance – *Aucune*
14. Affaires nouvelles.
15. Période d'intervention des membres du conseil
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes)
17. Clôture et levée de la séance.

**NOTE :** Les séances sont publiques et se tiennent au : 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant